



# **LOI BIODIVERSITÉ**

### UNE NOUVELLE HARMONIE ENTRE LA NATURE ET LES HUMAINS

Le projet de loi sur la biodiversité a pour ambition de protéger et de valoriser nos richesses naturelles. Il permet une nouvelle alliance entre l'homme et la nature. C'est une chance qui nous est donnée avant qu'il ne soit trop tard de s'appuyer sur le vivant pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et de la croissance verte et bleue."



## PROTÉGER LES ESPÈCES ET LES RESSOURCES NATURELLES, AMÉLIORER NOTRE BIEN-ÊTRE, MIFILIX \/I\/RF

AVEC LA NATURE, **VALORISER**NOTRE PATRIMOINE CULTUREL,
STIMULER L'INNOVATION
ET LA RECHERCHE

«La reconquête de la biodiversité est impérative, elle est aussi possible, mais elle nécessite la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés et à toutes les échelles. » Hubert Reeves, parrain de l'Agence française pour la biodiversité

### UNE LOI POUR ÉVITER LA DISPARITION DES ESPÈCES, VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET NOS PAYSAGES

La France est l'un des pays du monde les plus riches en biodiversité et en merveilles de la nature (6° pays hébergeant le plus d'espèces menacées). Notre patrimoine naturel est une chance pour notre développement économique, culturel et touristique, mais il reste fortement menacé : en 30 ans 300 millions d'oiseaux ont disparu en Europe.

La dernière grande loi sur la nature a été adoptée il y a 40 ans, il faut moderniser notre droit pour mieux protéger et mieux valoriser cette richesse.

Les expériences réussies seront renforcées. L'action du Conservatoire du littoral, spécificité française qui assure l'entretien et l'accès de tous au littoral, sera facilitée. Les parcs naturels régionaux verront leurs procédures simplifiées : créés par la loi sur les paysages de 1993 de Ségolène Royal, les 51 parcs couvrent 15% du territoire.

Les porteurs de projets pourront utiliser des outils plus efficaces pour trouver un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique (mesures compensatoires, réserves de biosphère, etc.). Les espèces animales seront mieux protégées avec des sanctions renforcées contre le trafic illégal (éléphants, rhinocéros etc.).

#### DÉJÀ EN ACTION

- La ministre va rendre public le projet de plan national d'action en faveur des pollinisateurs sauvages.
- La lutte contre le commerce illégal d'ivoire a été renforcée avec la suspension en 2015 de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut depuis la France.
- Le lamantin va retrouver les Antilles françaises, première réintroduction au monde d'un mammifère marin.
- La ministre a signé en 2014 la création de quatre parcs naturels : Golfe du Morbihan, Marais poitevin, Bassin d'Arcachon et Baronnies provençales.
- Pour valoriser les produits locaux, une marque Esprit parc national a été créée.
- > Un plan pour la reconquête des paysages et la nature en ville a été adopté.



Si une société commerciale exploite une molécule – issue de la recherche sur des plantes, des animaux, des bactéries – et que son exploitation lui permet de développer un marché commercial, elle fera

bénéficier le territoire d'une partie des avantages : d'abord en nature (formation, études scientifiques gratuites, recrutements, etc.), mais aussi parfois financièrement, dans la limite d'un plafond. C'est un retour juste et plus équitable pour éviter la biopiraterie et les dommages à l'environnement. Les secteurs cosmétiques, agroalimentaires et pharmaceutiques sont particulièrement concernés.

#### **DÉJÀ EN ACTION**

- De nombreuses entreprises françaises ont déjà mis en place des systèmes de partage des avantages à l'international, par exemple dans le cadre de leurs filières d'approvisionnement en Afrique, et dans les territoires en France (ex. plantations de fleurs bio utilisées en cosmétique). Par ailleurs, le protocole de Nagoya, ratifié par 59 pays, est entré en vigueur en le 12 octobre 2014.
- La Polynésie, la province Sud de Nouvelle-Calédonie et le parc amazonien de Guyane ont depuis quelques années mis en place des systèmes de partage des avantages sur leurs territoires, qui comptent parmi les points chauds de biodiversité.



### S'INSPIRER DE LA NATURE POUR ASSURER LE FUTUR : UNE LOI POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La biodiversité est une partie de la solution : les espaces verts limitent les canicules dans les villes ; la mangrove absorbe 70% de l'énergie d'une vague géante ; les forêts landaises stoppent le phénomène d'érosion côtière, les toitures végétalisées réduisent les dépenses de chauffage et de climatisation, etc. La loi va permettre d'accélérer création de continuités écologiques et trames vertes et bleues, encourager à la protection volontaire d'écosystèmes. Elle prévoit que l'État mettra

à disposition de tous une carte de l'érosion du littoral.

#### DÉJÀ EN ACTION

- Le plan de protection des mangroves couvrira 40000 hectares outre-mer avant la conférence Paris Climat.
- les trames vertes et bleues seront définies dans toutes les régions à la fin 2015 (schémas régionaux de cohérence écologique).



### UNE LOI POUR DÉVELOPPER LA CROISSANCE BLEUE

La France est le 2e espace maritime du monde et, grâce à l'outre-mer, elle possède une biodiversité marine exceptionnelle. Le projet de loi crée des zones maritimes ou fluviales qui protègent le cycle biologique des espèces. Il renforce les outils comme les aires marines protégées, créées pour protéger mais aussi pour trouver un équilibre entre les activités humaines et la vie aquatique et encadre les nouvelles activités en haute mer afin qu'elles soient respectueuses des richesses marines.

#### DÉJÀ EN ACTION

- Ségolène Royal a installé le sanctuaire AGOA pour la protection des mammifères marins dans les Antilles.
- La France protège 16 % de son espace maritime.
- Un dispositif de séparation de trafic franco-italien est en cours de création pour limiter tout risque d'accident et de marée noire entre la Corse et l'Italie.





### UNE LOI POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET STOPPER LES POLLUTIONS

Le lien entre biodiversité et santé est reconnu dans cette loi: en favorisant le maintien des haies, des bosquets, des mares, la loi facilite le recours recours au traitement naturel de l'eau (nitrates, pesticides). Le projet de loi interdit le rejet en mer des eaux de ballast sans traitement : issues des cuves des bateaux, elles sont nuisibles à la biodiversité.

#### DÉJÀ EN ACTION

> Ségolène Royal a mis fin aux épandages aériens de

pesticides et à l'utilisation de certaines substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

- Les sacs plastique à usage unique seront interdits au 1er janvier 2016.
- Le 4<sup>e</sup> plan national santé et environnement valorise les jardins thérapeutiques, notamment pour les personnes âgées (bénéfices dans l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer).



### UN OUTIL AU SERVICE DE CES OBJECTIFS

La loi va créer au 1er janvier 2016 la première agence française au service de la biodiversité. Véritable bras armé de l'État au service de la préservation des milieux naturels, de la connaissance, de la recherche et de la formation, elle sera, à l'image de l'Ademe, la référence institutionnelle nationale et internationale. Regroupant plusieurs structures existantes, elle disposera d'un budget d'environ 226 millions d'euros et comptera quelque 1200 collaborateurs. L'agence doit contribuer à développer de nouvelles filières et les métiers de la croissance verte.

Le marché de la restauration des écosystèmes terrestres, en très forte augmentation, est évalué entre 2 et 3 milliards d'euros.

### DÉJÀ EN ACTION

- > Une préfiguration de l'agence a été installée par Ségolène Royal en octobre 2014. Sous le haut parrainage d'Hubert Reeves, elle aura Gilles Boeuf pour conseiller scientifique.
- L'agence pourra financer des projets au service de la biodiversité avec les programmes d'investissements d'avenir

### Des mesures fortes en faveur de la biodiversité

- > Suppression de l'épandage aérien des pesticides fin 2015.
- > Généralisation de la démarche Terre saine. communes sans pesti-
- cides pour l'entretien des espaces publics.
- > Suppression des sacs plastique à usage unique.
- > Lancement d'un projet de recherche

du Muséum national d'histoire naturelle. 65 millions d'observateurs. Dans la logique des sciences participatives. l'observation de la

nature peut se partager entre démarche scientifique et participants volontaires.

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.votreenergiepourlafrance.fr

Twitter @ecologiEnergie #LoiBiodiv

Facebook.com/ministeredudeveloppementdurable

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure 246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE